

## Conditions Générales de Vente Coris

### Généralités:

- 1-Toute commande implique l'adhésion sans réserves aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui sont acceptées expressément par le vendeur.
- 2-Le fait de ne pas exercer l'un des droits repris dans les présentes conditions générales de vente, ou de ne pas exiger du client une stricte application d'une desdites stipulations ou obligations, ne constitue pas une renonciation de notre part à exiger ultérieurement l'application de cette stipulation ou obligation.

### Offres de prix / Commandes:

- 1-Nos offres sont faites sans engagement et en principe gratuitement.
- 2- Sauf cahier des charges formalisé fourni par le client préalablement à la commande, nos offres tiennent lieu de cahier des charges. Toute communication ou modification dudit cahier des charges jointe ou postérieure à la commande pourra occasionner une révision de l'offre.
- 3-Sauf indication contraire, nos offres sont valables pendant un délai maximum de 3 mois. Toute commande pour être prise en compte doit être adressée par écrit. Seule, une confirmation écrite de notre part nous engage.
- 4-Les documents et échantillons remis pour étude ou réalisation ne sont renvoyés que sur demande expresse du client. D'autre part, si aucune suite n'a été donnée au terme de la période de validité de l'offre, les documents et les échantillons pourront être détruits sans accord préalable du client.
- 5-Une commande ne peut être annulée ou modifiée par le client, sauf accord écrit de notre part, faute de quoi l'intégralité du prix du matériel ou les frais de mise en oeuvre complétés par le prix des pièces fabriquées spécifiquement pour ladite commande, seront facturés au client et immédiatement exigibles.

### Réceptions en nos locaux:

- 1-Sauf disposition expresse nos offres prévoient une réception par le client ou son représentant en nos locaux du matériel commandé.
- 2-Le client doit vérifier lors de la réception la conformité du matériel réceptionné au matériel commandé et l'absence de vice apparent.  
En l'absence de réclamation ou réserve formulée à ce titre au jour de la réception du matériel, ledit matériel ne pourra plus être ni repris ni échangé, en application des dispositions de l'article 1642 du Code Civil. En cas de vice apparent ou de non-conformité du matériel réceptionné au matériel commandé, relevé par le client au jour de la réception, il sera procédé à notre charge, à la mise en conformité du matériel.
- 3-La signature du Procès Verbal de réception en nos locaux autorise la livraison ou l'enlèvement du matériel.
- 4-Dans le cas particulier d'une réception préalablement, exceptionnellement et expressément acceptée sur site client, la signature par le client ou son représentant du Procès Verbal de réception vaut accord de mise en paiement du matériel par le client, indépendamment de tout vice caché qui serait traité dans le cadre de la garantie attachée au matériel.
- 5-En l'absence de réception du fait du client, le matériel est réputé conforme et toute demande d'adaptation ou modification ultérieure fera l'objet d'un devis.

### Livraison:

- 1-Nos prix s'entendent Hors Taxes, pour matériel non emballé, départ usine.
- 2- Il appartient au client de vérifier les marchandises à l'arrivée.  
En cas d'avarie,
  - faire toutes réserves écrites, précises et motivées au moment même de la livraison,
  - puis de confirmer les dommages ou manquants constatés au transporteur dans les formes prescrites par le code du commerce.
- 3-Sauf disposition expresse, notre prestation ne comprend pas le déchargement et la mise en place du matériel chez le client.
- 4-Toute réclamation pour être prise en compte doit nous parvenir dans un délai maximum d'un mois à dater de l'arrivée du matériel chez le client.
- 5-Tout retour pour modification suppose une acceptation écrite préalable du vendeur d'une part et que le matériel nous parvienne en bon état, franco de port et d'emballage.

### Délai:

- 1-Le délai court à compter de la date de confirmation de commande et de la réception de tous les éléments devant être fournis par le client permettant la mise en œuvre de celle-ci, et du versement de l'acompte à la commande.
- 2-Le délai de livraison est donné à titre indicatif et sans garantie. Le dépassement de ce délai ne peut donner lieu à aucune retenue ou indemnité. Le délai indiqué est de plein droit suspendu par tout évènement indépendant de notre contrôle, ayant pour conséquence de retarder la livraison.
- 3-La livraison dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de toutes ses obligations à notre égard.

### Garantie: article 1641 du Code Civil

- 1-L'acheteur perd le bénéfice de la garantie s'il formule sa réclamation à ce titre au-delà d'un délai de 1 mois à compter de l'évènement à son origine.
- 2-Le retour de matériel dans la recherche de la mise en œuvre éventuelle de la garantie ne peut être effectué sans notre accord préalable et par écrit et n'est en aucun cas considéré comme une acceptation de ladite garantie.
- 3-Le matériel défectueux reste la propriété du vendeur.
- 4-Sont exclues de la présente garantie les défauts résultant de stockage, de montage, de transformation ou autre modification, ou d'une utilisation par le client dans des conditions anormales ou non-conformes aux règles de l'art.

### Paiement:

- 1-Les factures sont payables à notre siège social. Minimum de facturation 100€ HT
- 2-Les premières livraisons aux nouveaux clients ou à des sociétés considérées comme non solvables sont faites contre paiement à la commande.
- 3-En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de tout autre voie d'action. Les chèques et lettres de change ne sont considérés comme paiement qu'à compter de leur encaissement effectif, notamment pour la mise en œuvre de la réserve de propriété. Pénalité de retard de paiement: 3x taux d'intérêt légal/montant de la facture TTC, sur réclamation de Coris.  
Une indemnité de recouvrement de 40 € pourra être perçue par Coris en cas de retard de paiement sur chaque facture en application des articles L441-3 et L441-6 du Code de Commerce. Cette indemnité applicable aux relations entre professionnels s'ajoute aux pénalités de retard. Elle n'est pas soumise à la TVA.
- 4-En cas de modification importante de la solvabilité du client résultant soit d'un incident de paiement à notre préjudice soit d'une baisse de classement selon les critères de la Banque de France ou équivalents, le maintien des délais sera soumis au paiement de l'échéance objet de l'incident et au paiement anticipé de la commande en cours. À défaut, nous pourrions sans préavis suspendre les livraisons et considérer l'affaire comme résiliée.
- 5-A défaut de tout paiement du prix à son échéance, nous pourrions de plein droit résoudre la vente 8 jours après une mise en demeure restée sans effet, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts pouvant être réclamés.

### Réserve de propriété:

- 1-Le matériel livré, même déjà utilisé, demeure notre propriété jusqu'à paiement intégral du prix. Toute cession de matériel effectuée par le client à un tiers ne modifie en aucun cas cette clause.
- 2-Si le matériel livré a été incorporé dans d'autres biens, ou ajouté à d'autres biens, la présente réserve de propriété demeure et le matériel peut être revendiqué aussi longtemps qu'il reste identifiable.

### Contestations:

- 1-Toutes les clauses imprimées en marge ou dans le corps des lettres, sur des bons de commande du client ou dans ses conditions générales d'achats, et contraires aux présentes conditions générales de vente, ne peuvent nous être opposées, à moins qu'elles n'aient fait l'objet d'un accord préalable et par écrit de notre part.
- 2-La loi française est seule applicable à l'ensemble de nos marchés et aux présentes conditions générales de vente.
- 3-En cas de contestation ou de litige, le Tribunal de Commerce de SEDAN sera seul compétent. Toute clause contraire est réputée non écrite et s'efface devant la présente attribution de compétence qui s'applique à toute contestation quelle que soit sa nature, quel que soit le domicile de notre client et sa propre clause d'attribution de compétence.